

LE FRONDEUR

15 C^{MES} = LE N^O

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

ABONNEMENT UN AN (5 F)
BUREAU RUE DE LA SORBONNE 15
NETUVE

QUESTION DU GAZ



La Compagnie Opban — Une adjudication publique. Mais vous voulez donc m'oter le pain de la bouche ?
Le Bourgmestre — Dame ma vieille, à présent que Warnant n'est plus là, il faudra bien prendre l'habitude de vous nourrir des brioches qu'il faisait !

ABONNEMENT :

Un an fr. 7 00

Francs par la Poste

Bureaux

12 - Rue de l'Etuve - 12

A LIÈGE

Rédacteur en chef : H. PECLERS

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ABONNEMENT :

Six mois fr. 3 75

RECLAMES :

La ligne » 1 00

Fait-divers » 3 00

On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

La politique du rien faire.

M. Frère-Orban a laissé échapper, cette semaine, en plein Parlement, une bien bonne jocrissade.

Parlant de la question des cimetières, le grand lama a déclaré que si les libéraux n'ont pas tranché cette question par un bout de loi, quand ils étaient majorités, c'est parce que les cléricaux n'auraient pas manqué d'abroger cette loi en revenant au pouvoir et que, dès lors, il était bien inutile de la faire.

Voilà, du moins, une déclaration qui fait enfin comprendre toute la vie politique de « l'illustre homme d'Etat. »

On se demandait, en effet, pourquoi M. Frère, qui, dans ses discours, attaquait si vigoureusement l'arrogance sacerdotale, n'avait jamais, étant tout puissant, fait voter la moindre loi réfrénant cette arrogance qui paraissait tant lui tenir au cœur ; on s'étonnait de voir M. Frère, cet éloquent adversaire des privilèges du clergé, maintenir intacts tous ces privilèges, quand il avait le moyen de les supprimer.

Tout s'explique aujourd'hui.

M. Frère-Orban est et a toujours été, en dépit des apparences, un adversaire déclaré du clergé et de ses privilèges. Seulement, comme il devinait, avec cette profondeur de vues qui caractérise les véritables hommes d'Etat, que si les libéraux détruisaient les privilèges du clergé, les cléricaux, en revenant au pouvoir, ne manqueraient pas de rétablir ces mêmes privilèges, M. Frère jugeait plus simple de ne rien faire du tout.

L'inaction du grand homme d'Etat en présence de l'arrogance sacerdotale n'était donc pas, comme on l'a cru, une preuve de faiblesse ; c'était simplement une preuve de prévoyance.

Je le répète, tout s'explique aujourd'hui, grâce à la franche déclaration de M. Frère.

M. Frère n'a jamais fait de lois anticléricales, parce que celles-ci auraient été supprimées plus tard par un ministère catholique ; en revanche, il a créé une foule de sinécures pour ses parents et amis et a établi pas mal de millions d'impôts — parce qu'il était certain que jamais aucun ministre, cléricale ou libéral, ne supprimerait ni une sinécure ni un impôt.

M. Frère, on le voit, n'a pas volé sa réputation de grand politique.

Du reste, l'illustre enfant de Liège n'est pas l'inventeur du système, et M. Frère, ennemi des besognes inutiles, me rappelle beaucoup — à l'odeur près — un vidangeur qu'en un moment de crise j'avais fait venir chez moi — absolument comme le roi en use vis-à-vis de M. Frère — pour régler une question de cabinet.

La besogne n'était pas mince ; heureusement, mon vidangeur ne boudait pas devant la besogne. Il mit courageusement la main à la pâte et, après une demi-journée d'un travail acharné, la question était entièrement vidée. Seulement, la chose ne s'était pas faite absolument aussi proprement que des petits pâtés et, s'il est vrai que cela porte bonheur, mon homme pouvait s'attendre à être parfaitement heureux.

Comme j'ai fait, pendant assez longtemps, le compte-rendu des séances de la Chambre des représentants, je ne suis certes pas vite dégouté. Toutefois, mon homme était si... parfumé, que ce fut de très loin — et avec des pincettes — que je lui adressai la question suivante :

— Eh bien, mon brave, est-ce que vous ne désirez pas vous laver et vous nettoyer un brin avant de partir ?

— Oh ! Monsieur, me répondit le brave homme, c'est pas la peine, demain ce serait encore à recommencer !

Dans sa modeste sphère, cet humble travailleur avait déjà adopté le système de M. Frère et c'est en suivant une politique identique que ces deux hommes, si différents par la position, faisaient leurs métiers, l'un présidant les cabinets, l'autre les nettoyant !

CLAPETTE.

Causerie funèbre.

Depuis une dizaine de jours, nos excellents représentants sont en train de se chauffer au sujet de l'interprétation à donner au décret de prairial. Chaque année, d'ailleurs, cela recommence, le décret de prairial qui a la prétention de déterminer la façon dont seront traitées, après notre mort, nos pauvres carcasses, étant rédigé dans un style tel, qu'il est absolument impossible de savoir au juste ce qu'il dit.

Selon les libéraux, par exemple, ce décret signifie clairement que les cadavres des libres-penseurs, morts en dehors de l'église catholique, doivent être enterrés dans le cimetière commun, péle-mêle avec les catholiques. Selon les cléricaux, au contraire, ce même décret signifie — également d'une façon très claire — que les catholiques ont seuls droit à l'inhumation dans un cimetière béni ; et, partant de là, les catholiques veulent, après leur mort, être séparés, tout au moins par une haie, des cadavres de libres-penseurs. Quant aux tribunaux, ils adoptent tantôt une interprétation, tantôt une autre, au petit bonheur, selon, probablement, que les magistrats ont bien ou mal dormi pendant l'audience. Pour le moment, la cour de cassation tient pour l'interprétation libérale, c'est-à-dire le meli-melo des cadavres libres-penseurs et catholiques, au hasard du placement, tandis que la cour d'appel de Liège est, au contraire, d'avis que l'interprétation catholique est, à peu de chose près, la bonne. Bien entendu, nos éloquents et actifs représentants se jettent à la tête ces arrêts contradictoires. Les plus fortes têtes des deux partis se mêlent de l'affaire. MM. Bara, Frère-Orban, Woeste, Pirmez, De Volder et une foule d'autres se sont lancés dans la mêlée, citant des arrêts pris par toutes les cours du monde et s'accusant mutuellement d'intolérance. Bref, ça été très beau. Seulement, comme ces intéressants débats ont pris plusieurs séances, il en résulte — chaque séance du Parlement coûtant près de cinq mille francs — qu'une somme de vingt à trente mille francs a été dépensée uniquement par amour de l'art — car la question n'a pas fait un pas.

Fut-elle résolue, d'ailleurs, grâce à cette coûteuse discussion, que je me permettrais encore de trouver que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Car ne vous semble-t-il pas que voilà bien du temps et de l'argent perdus pour une question intéressant exclusivement les morts, alors que tant de vivants ont si grand besoin que l'on s'occupe un peu de leur sort.

Les morts, somme toute, sont délivrés de leurs plus grands soucis et, tout en respectant l'inquiétude dans laquelle peut se trouver un cadavre catholique enterré parmi d'autres cadavres mal pensants, je me permets, cependant, de croire que cette inquiétude n'est guère comparable à celle d'un ouvrier sans travail, se demandant s'il aura du pain pour ses enfants.

Au surplus, je n'ai jamais bien compris l'importance attachée à cette sempiternelle question des cimetières. Je dois même ajouter qu'en cette matière les catholiques m'ont paru moins ridicules que les libéraux.

Après tout, qu'un catholique s'imagine avoir plus de chance d'entrer dans son paradis, si son cadavre est enterré en terre dûment bénite ; si ce même catholique est blessé à l'idée qu'après sa mort son corps se trouvera en relation de voisinage avec la dépouille d'un libre-penseur, c'est bête peut-être — mais cela se conçoit, étant donné que, pour être bon catholique, il faut en avaler bien d'autres.

Mais aux libéraux libres-penseurs je me demande ce que cela peut bien leur faire d'être ou de ne pas être enterrés en terre bénite.

Puisqu'ils ne croient pas un mot des bourdes catholiques, puisqu'ils savent que ni les prières à grand orchestre chantées sur leurs corps par des messieurs en surplus, ni des pelletées de terre archi-bénite sur leur cercueil, ne contribueront à les envoyer dans un endroit où, selon la croyance populaire liégeoise, on mange du sucre à gogo, pourquoi diable s'obstinent-ils à vouloir troubler, dans leur tombe, des catholiques qui ne peuvent pas les sentir ?

Les libéraux se moquent volontiers des bénédictions données par les prêtres dans les églises ; pourquoi donc attachent-ils plus d'importance à celles données, par les mêmes prêtres, à la terre d'un cimetière ? J'avoue que je m'y perds.

En tous cas, je dois déclarer qu'en ce qui concerne la question des cimetières, mon opinion reste invariable — et peu compliquée : qu'on ne m'enterre pas vivant, fut-ce même en terre bénite, et je me déclare satisfait.

Toutefois, si l'on tenait à me faire une gracieuseté, après ma mort, en me donnant un endroit absolument conforme à mes goûts, ce n'est pas au nouveau cimetière communal — où tous les cadavres, libres-penseurs et catholiques sont mêlés — qu'il faudrait m'enterrer. Non pas, bien entendu, que le voisinage des cadavres catholiques me gêne le moins du monde. Il y a des honnêtes gens partout et, tolérant comme

je le suis, je vivrai certainement en bonne intelligence — une fois mort — avec les carcasses les plus catholiques, seulement au cimetière je ne me considérerais pas comme rendant assez de services à l'humanité.

Je suis panthéiste, c'est-à-dire que, pour moi, la divinité réside dans l'universalité des êtres et des choses, et que chaque être contribuant consciemment ou non, au travail continu de la nature et à la marche de l'humanité vers une perfection infinie, renferme en lui une parcelle de la divinité dont le grand tout constitue l'unité (qu'en pensez-vous, Jamolet ?).

Cette profession de foi, claire et précise, explique pourquoi je désire, afin de conserver ma faible portion de divinité, rendre encore, après ma mort, et dans la mesure de mes petits moyens, quelques services à l'humanité. C'est ainsi, par exemple, que si l'on m'enterrait dans un potager, je contribuerais certainement à fournir ma part d'engrais et alors mes descendants, mangeant des fruits ou des légumes particulièrement bien venus, grâce à mon concours souterrain, pourraient dire en parlant de moi : « Certes, dans les derniers temps, surtout, il avait un sale caractère, mais comme engrais il faut reconnaître qu'il n'a pas son pareil ! »

Et, naturellement, cela me flatterait !

CLAPETTE.

LA BAIGNEUSE.

A Fix.

Elle se baignait seule et se mirant, rêveuse, Dans le ruisseau limpide, au murmure enchanteur, Accompagnait ses jeux du chant d'une berceuse Sous un joyeux rayon à la douce chaleur.

Sans bruit, je l'admirais et cette enfant riieuse Ignorant l'ennemi dans ce calme enchanter, Se laissait mollement s'endormir, tout heureuse, Voyant dans un beau songe, Amour, ce Dieu vainqueur.

C'est alors qu'un frisson secoua tout son être Et dans ce mouvement j'avais cru reconnaître... — Qui donc ? me demanda la curieuse Anna.

— Je ne sais si je puis... dis-je une voix brève ; Mais l'espiègle fillette avec grâce insista Et dit en souriant : C'était ? ...

— C'était un rêve !

CHARLES BERCK, fils.

Un heureux début.

Le nouveau Collège, installé officiellement mardi dernier, a débuté d'une façon fort heureuse, en présentant au Conseil, dès le jour de son installation, un projet de solution de la question du gaz.

Voilà certes ce qui s'appelle ne pas perdre de temps.

De plus, la solution proposée par le Collège est excellente en ce sens qu'elle adopte le principe de l'adjudication publique — que nous avons défendu ici — sans écarter pour cela le système de la fabrication du gaz en régie.

M. Mahiels, aidé d'un spécialiste, M. Hegener, directeur des usines à gaz de Cologne, a élaboré un plan complet d'usine à gaz capable de produire 50,000 mètres cubes de gaz en 24 heures, ainsi qu'un projet de canalisation nouvelle. Seulement, comme l'a déclaré M. d'Andrimont, le Collège pense que :

La Ville ne doit pas imposer *ne varietur* son plan d'usine, ni même son plan de canalisation, à part certaines dispositions essentielles. Dans chacun des deux modes, les changements dont l'utilité serait démontrée devraient être acceptés.

Les installations de la Compagnie concessionnaire actuelle pourraient aussi servir de base à des offres de la part de celle-ci, ou de la part de tiers avec lesquels elle s'entendrait. Seulement ces offres devraient être accompagnées d'une renonciation formelle à toute prétention que la dite Compagnie pourrait tirer du contrat du 7 juillet 1855. Elle aurait à fournir, de plus, des plans complets avec estimations détaillées.

Enfin tout soumissionnaire a la faculté de se substituer, à ses risques et périls, à la Ville dans la situation dérivant pour celle-ci de son contrat avec la Compagnie Liégeoise.

L'appel à la concurrence est le plus large.

Toutes les voies sont ouvertes. Même l'éclairage électrique peut s'adjoindre à l'éclairage au gaz.

Rien absolument n'est ni préjugé ni compromis par l'adoption du cahier des charges.

Il est loisible à la Ville, si les offres reçues ne lui paraissent pas assez avantageuses, de recourir à l'exploitation en régie, soit d'une usine nouvelle,

soit des installations existantes qu'elle se déciderait à reprendre.

Au lieu de discuter d'une manière purement théorique les diverses solutions de la question du gaz, le Collège pense que le choix doit se faire par la comparaison des offres positives qui seront déposées.

Un prix de revient a été établi sur les bases applicables à Liège. Il sera complété et vérifié dans les détails, pour faciliter la comparaison des systèmes précédents entre eux et avec la régie, et pour permettre ainsi au Conseil de se décider en pleine connaissance de cause.

Le cahier des charges est rédigé sans aucun parti pris, et le Collège est disposé à accueillir toutes les améliorations qui lui seront signalées.

Toutefois, il croit de son devoir d'insister sur le grand intérêt qu'il y a pour la ville à commencer sans aucun retard la discussion de cet important document, et à la poursuivre sans désemparer.

Il convient, en effet, d'accorder trois mois pour le dépôt des soumissions avec plans et évaluations à l'appui.

Ce n'est donc qu'en juillet prochain, c'est-à-dire deux ans seulement avant l'expiration de la concession actuelle, que le Conseil pourra statuer. Ce délai est déjà court pour la construction d'une usine nouvelle, et il importe de ne pas le réduire encore.

En terminant l'exposé de ses propositions, le Collège déclare qu'il compte, pour résoudre la question dans un bref délai, sur le concours éclairé du Conseil.

Nous ne savons, nous, ce que le Collège peut, quant à la question du gaz, attendre du Conseil ; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que, s'il persiste dans ses excellentes intentions, il peut compter sur l'appui sympathique de toute la population liégeoise, qui commençait à s'impacienter — et à s'indigner — des retards apportés à la solution de cette affaire par les complices et les dupes de la compagnie Orban.

LE FRONDEUR.

Lettre d'un planteur de choux.

Je viens de lire une petite brochure des plus intéressantes, publiée par la Société médico-chirurgicale de Liège : c'est le rapport de M. le docteur Félix Putzeis, professeur à l'Université, sur les mesures prophylactiques à prendre et les moyens de désinfection à adopter dans les cas de maladies infectieuses.

Je vous avoue que cette lecture m'a donné à réfléchir d'abord, et, par moment, la chair de poule : je suis certain que tout homme qui tient à sa santé et à sa vie sera de mon avis lorsqu'il aura pris connaissance de ce Rapport.

Il en résulte, en effet, qu'il y a tout à faire pour la santé publique à Liège ; qu'on n'y fait rien ou presque rien et que ce qu'on y fait est mal fait généralement.

Ce n'était pas étonnant quand il y avait comme échevins des travaux publics, de mauvais avocats sans causes et autres oliviers de l'espèce qui s'entendaient autant à toutes ces questions que moi à rédiger une encyclopédie papale ; mais aujourd'hui que nous avons comme échevin de ce département un homme compétent et qu'on dit intelligent, nous espérons qu'il ne va pas suivre les sentiers tracés par ses prédécesseurs, sentiers qui sont devenus de vrais labyrinthes où se perdaient Zizi et autres et, en tous cas, nos beaux et sonnants écus.

La question des égouts demande à être traitée avec soin, car c'est des égouts que partent généralement le germe des épidémies. Seulement, comme corollaire indispensable d'une réforme complète de notre système d'égouts, il est des moyens à employer pour éloigner le mal si, malgré tout, il se montre, et c'est là ce dont s'occupe le rapport de M. Putzeis.

Les installations pour malades atteints de maladies épidémiques sont entièrement à créer.

On envoie ces cholériques ou ces fiévreux dans les hôpitaux occupés par d'autres malades prédisposés admirablement à recevoir la contagion, qui se propage, de cette façon, tout à sa fantaisie.

Il faut des hôpitaux spéciaux, il faut encore une foule d'autres choses pour éviter les maladies épidémiques. Il y a donc beaucoup, nous dirons tout, à faire et on doit le faire.

Mais, dit-on : et l'argent ? Nous n'en avons pas.

Hé, messieurs nos édiles, vous en trouvez bien pour créer des terrasses, où nul ne va, et les éclairer à giorno, cherchez-en pour nous sauver la vie en cas de besoin.

Dans les nombreux impôts que vous nous

imposez, qu'il y en ait un pour la santé publique.

Pour ma part, je préférerais dépenser annuellement quelques sous de plus que de forcer mes héritiers à faire les frais d'une concession à perpétuité à Robermont, pour m'y planter avant un âge raisonnable et une vieillesse respectable!

Mais pas n'est besoin de cela: que l'on rogne sur certains articles de luxe et qu'on emploie ces rognures à assurer la santé publique. Allons, M. le Maire, vous à qui l'existence doit sembler douce, malgré les taquineries du *Frondeur*, ne regretteriez-vous pas à vos derniers moments si vous étiez victime d'une épidémie, de n'avoir rien fait pour épargner ce malheur à notre ville bien aimée. (Remarque le tour astucieux de cette phrase: on ne sait si c'est de l'épidémie ou de la mort du maire dont je parle).

Car il est à remarquer qu'en cas de maladies contagieuses les quartiers riches sont, à Liège, encore moins épargnés que les rues ouvrières.

Je suis certain que M. l'échevin des travaux publics, qui n'a pas le toupet de Ziane, ne demandera pas mieux que de mettre à profit les renseignements donnés par le Dr Putzeis, qu'il sait secondé par ses collègues.

Que diable, nous tenons tous à la vie, et si on peut faire notre ville belle, qu'on la fasse également propre et saine; qu'elle ne soit pas comme ces sales coquettes qui sous une robe brillante ont des dessous tellement dégoûtants qu'ils rebuteraient même... un père capucin.

JACQUES DE FÉTINE.

Rhumes, bronchites guéris par les Pilules du Dr Maurice, fr. 1-50, pharmacie Croix-Rouge, 16, rue du Pont-d'Ile.

Premier mariage manqué.

(NOTA. — Comment ce secret de famille transpirait-il au dehors à ce point que toute la rue, où demeuraient les époux Cuissard, en causait sur le pas des portes, nous ne saurions le dire. Pour l'apprendre, nous n'avons eu qu'à écouter une conversation entre le cocher du n° 7 et le suisse du n° 214.)

LE SUISSE. — Comme il est vrai qu'on ne peut jamais compter sur rien! Tiens! sans aller bien loin, tu connais les Cuissard? Eux aussi, pas plus tard qu'avant-hier, étaient à deux doigts de voir leur fille devenir cent fois millionnaire... Son mariage ne tenait qu'à un fil... Seulement, le fil a cassé.

LE COCHER. — Bah! Conte un peu.

LE SUISSE. — Il y a un mois, pendant que Cuissard était à son ministère, sa femme recevait la visite d'une dame. C'était une de ces entrepreneuses de mariage dont nous voyons tous les jours les annonces dans les journaux. Elle commença par s'informer si c'était bien monsieur et madame Cuissard qui, la veille, se trouvaient avec leur fille Cunégonde, au théâtre de Cluny. Sur une réponse affirmative, la voilà qui annonce à la maman que Cunégonde, sans s'en douter, a fait la conquête d'un américain riche... Oh! mais riche!... Comme les américains le sont quand ils se mêlent d'être riches: des mines, des vaisseaux, des quartiers de ville... et tant de millions qu'ils en perdent dans l'escaliers. — Pour être aimé de Cunégonde, disait la dame, son américain irait jusqu'à des pleines brouettes de dollars. Il devrait couvrir la belle de tant et tant de bijoux que, sur tout son corps, elle ne trouverait plus une seule petite place pour se gratter... Tu penses si M^{me} Cuissard est restée abasourdie à la perspective d'un tel mariage pour sa fille.

LE COCHER, méfiant. — Euh! Euh! un mariage... es-tu certain qu'il s'agissait bien d'un véritable mariage?... Cette dame était-elle positivement une entrepreneuse de mariage?

LE SUISSE. — Ah! tu sais? Moi, je te donne ça pour ce que ça me coûte; je ne gagne pas dessus. Tel que l'a conté la fruitière, tel je te le répète.

LE COCHER. — C'est qu'il y a les mariages à l'huile et ceux à la colle... enfin, va toujours, j'écoute avec un vif intérêt... Alors l'américain a sollicité de venir faire sa cour à Cunégonde?

LE SUISSE. — Oh! pas encore. Tu comprends que voir une jeune fille au théâtre avec un rebord de loge qui lui monte jusqu'au ventre, ce n'est pas le vrai moyen de juger de sa taille, de sa démarche, de sa tournure, etc., etc... Bref l'américain demandait une seconde rencontre... Comment faire sans mettre la puce à l'oreille de Cunégonde qui ne se doutait de rien? Alors la mariuse eut une idée!... Ces dames n'avaient qu'à venir se promener sur le trottoir des Italiens, devant l'hôtel de Bade où demeurait l'américain... Ce dernier se mettrait à sa fenêtre et, de là, se repaîtrait l'œil de la tournure, de la démarche et de la taille de son adorée. — Il fut fait comme il avait été convenu. — Aussi, le lendemain de la promenade, la mariuse revenait chez Madame Cuissard lui apprendre le résultat; l'américain était ravi, transporté, enthousiasmé; il avait vingt fois répété que rien ne lui coûterait pour être aimé d'une aussi charmante personne.

LE COCHER, toujours sceptique. — Aimé... en mariage?... en vrai mariage? hein?

LE SUISSE. — Sans doute. La preuve en est dans le « seulement » qu'avait ajouté l'Américain.

LE COCHER. — Ah! voyons le « seulement ».

LE SUISSE. — Après avoir exalté la passion du soupirant, la mariuse se mit à appuyer sur le caractère particulièrement original, excentrique, bizarre des Américains, surtout de ceux qui sont riches... et le sien marchait en tête... bref, après bien des détours adroits, la mariuse fit entendre que le dit amoureux, tout en promettant des monts d'or si l'affaire se concluait définitivement, demandait, pour qu'il ne put se reprocher plus tard d'avoir acheté chat en sac, à admirer encore Cunégonde... Mais cette troisième fois en Vénus sortant de l'onde.

LE COCHER, pouffant de rire. — Tu appelles cela un mariage sérieux, toi!!!

LE SUISSE. — Parfaitement... Ce monsieur agissait en homme qui, sachant s'engager pour la vie tenait à s'assurer si cette union lui offrirait toutes les conditions qui, suivant ses goûts, devaient faire sa félicité conjugale. (Sévèrement). Je m'étonne que tu n'aies pas compris cela tout de suite.

LE COCHER, retenant son rire. — Oui j'ai tort... va, continue... et qu'a répondu madame Cuissard, à cette demande?

LE SUISSE. — Tu comprends que sa réponse a été aussitôt: Jamais!!! et le soir elle en a parlé à son mari, qui ignorait tout et qui, lui aussi, s'est écrié: Jamais!!! Puis, au bout de quelques jours, ils se sont demandés s'ils avaient bien le droit de refuser une fortune qui s'offrait à leur fille... et cela par une exagération de pudicité naïve... Qui le saurait après tout?... Sans doute que cela se faisait aux Etats-Unis, car ses américains sont si originaux... surtout si positifs en affaires... et le mariage n'est-il pas une affaire? bref, au bout d'une semaine, un soir, après avoir donné campo à la cuisinière, l'Américain fut admis à la contemplation de Cunégonde, debout sur la table de la salle à manger, entourée de toutes les lampes de la maison. Il fut parfait gentleman, car, ayant compris qu'une seule parole triplerait le trouble de la jeune fille, il admira en silence, l'œil rond, bouche béante, mains jointes... un vrai fervent devant la madone... Il tourna six fois lentement autour de la table... Puis saluant d'un geste silencieux le papa et la maman dont le cœur battait d'émotion, il se retira.

LE COCHER. — Et Cunégonde?

LE SUISSE. — Elle s'était toujours tenue les yeux fermés et l'imagination tendue sur cette consigne que lui avaient donné ses parents: « Tu te figureras que tu attends la chemisière. » Le lendemain, fille et parents eurent simultanément ce cri d'interrogation: *Eh bien!* quant apparut la mariuse. — Au dire de cette dernière, l'Américain était encore dix fois plus fasciné... Il avait passé sa nuit à boire de l'orgeat, et ne cessait de répéter: je veux qu'elle couche sur des banknotes! — Alors le mariage est enfin conclu, demande le papa.

— Oui... seulement... dit la mariuse.

Et elle expliqua que l'américain avait objecté qu'à la lueur des lampes une erreur était possible. Bien souvent, à la clarté des bougies, il avait admiré le teint des femmes qu'au jour n'était que de vrais citrons. Bref, il se méfiait des lampes et réclamait une seconde épreuve à la pure clarté du plein midi... Tant d'exigences de sa part prouvait au fond combien cet homme était sérieux dans ses projets d'hyménée... N'est-ce pas toujours celui qui veut vraiment acheter qui marchandait le plus?... Cuissard se rappela combien lui-même, tout dernièrement, avait été tatillon pour l'achat d'une casquette. — Le résultat fut que parents et demoiselle consentirent à une seconde séance qui se passa exactement comme la première. A midi, le futur (on pouvait bien se permettre, en l'état des choses, de lui donner déjà ce titre), le futur vint, admira, fit ses six tours de table et partit après un salut muet.

Le lendemain, la mariuse arriva donner la réponse qui devait être définitive.

— Hein? c'est mariage conclu, s'écria le père.

Et d'avance, il voyait sa fille couverte de ces diamants si nombreux que, comme l'avait promis la mariuse, elle ne se trouverait plus sur le corps un centimètre de peau à nu pour se gratter.

Mais la mariuse fit une figure navrée et une voix désolée en répondant: — Mon Dieu! j'ai le regret de vous annoncer que c'est une affaire manquée... mon américain s'est aperçu, chez votre fille, d'un défaut physique qui le force à renoncer à ses projets.

— Un défaut, fit la maman, mais quelle défaut physique a-t-il donc découvert chez notre enfant après ces deux séances de... Vénus sortant de l'onde???

— Elle a le nez trop gros.

EUGÈNE CHAVETTE.

Tombola de bienfaisance.

Le local où le comité organisateur a établi l'exposition des lots de la tombola populaire organisée au profit du bureau de bienfaisance, est tout bonnement superbe. Bien que l'immeuble de MM. Hanne possède,

place Verte, une façade presque monumentale, quant aux dimensions, on ne se doute guère, avant d'avoir franchi le seuil, des vastes proportions de la salle principale, où les lots sont exposés. Cette salle est, en effet, une des plus belles et des plus spacieuses que possède la ville de Liège. Ce qui frappe tout d'abord, quand on pénètre dans la salle, c'est l'immense panneau décoratif de Meyer, qui, placé juste en face de la porte d'entrée, augmente encore l'aspect grandiose de la salle. Celle-ci, d'ailleurs, a été parfaitement aménagée et l'on doit des félicitations spéciales aux architectes, MM. Gaspard et Remouchamps, qui ont tiré grand parti des ressources qu'offrait le local.

Outre l'exposition — déjà très belle — des lots de la tombola, nous avons à signaler un fort beau jardin d'hiver, composé de plantes rares, et un superbe boudoir, artistement édifié par M. Puel et le personnel des magasins du *Lowre*, au moyen d'authentiques tapis d'Orient fournis par le *Lowre* même. Une estrade très vaste permet de donner de très belles fêtes dans cette salle qui, nous n'en doutons pas, sera régulièrement fréquentée par une bonne partie de la population liégeoise. Le local, nous le répétons, est très beau; de plus, il est parfaitement chauffé et un vaste buffet permet au public de se rafraîchir à des prix très abordables. Enfin, le prix d'entrée étant remboursé aux visiteurs en billets, l'entrée de ce beau local est, en quelque sorte, libre.

Mardi dernier, le local a été inauguré, en présence d'une foule énorme — parmi laquelle toutes les notabilités libérales. Nous croyons inutile de publier dans ces colonnes un compte-rendu du superbe concert donné à cette occasion — tous les journaux en ayant parlé, depuis plusieurs jours déjà — mais nous tenons à déclarer que cette magnifique entrée en matière fait bien augurer de la façon dont le comité saura offrir des distractions au public nombreux qui, nous en sommes certain, ne tardera pas à aller passer ses soirées à l'exposition des lots de la tombola populaire.

Une mauvaise raison.

M. Dumont, conseiller communal, ayant, à propos d'une demande de subsides de la Société maternelle, fait observer que cette société ne distribuait des layettes qu'aux pauvres femmes appartenant à la religion catholique, la *Gazette de Liège* croit devoir prendre la défense de ses amies de la dite société.

Bien entendu Légis prétend que ces dames sont l'impartialité même. Et pour le prouver le bon Légis fait, d'un ton triomphant, la remarque que voici:

La Société maternelle est composée de dames appartenant à des familles de tous les partis, et que cet estimable fabricant de tabac, envoyait en parlant de la sorte, ses plus grosses bouffées de contrevérité aux plus respectables compagnes de ses meilleurs amis!

Légis prend décidément ses lecteurs pour des niais.

Comme si tout le monde ne savait pas à Liège que les respectables compagnes des personnages les plus en vue du parti libéral affectent — afin de singer la vieille noblesse — de figurer parmi les dames patronesses de toutes les œuvres catholiques.

Quant à nous, nous pourrions facilement citer les noms de certaines grandes dames dont les maris occupent, dans le libéralisme, les positions les plus hautes et qui se servent de la notoriété s'attachant au nom de leur mari pour faire de la propagande purement cléricale.

Cercle musical des Amateurs.

Le premier concert pour l'érection des monuments à élever sur les tombes de Dupuis, Soubre et Terry a eu lieu jeudi 25 février à l'Emulation. Ce concert a été très intéressant. Indépendamment du cercle organisateur qui a exécuté avec infiniment de finesse une des plus belles symphonies de l'immortel Haydn et une fantaisie du directeur du cercle, Oscar Dossin, sur les principaux motifs de *Lakmé*.

Nous avons eu la primeur du nouveau chœur de Riga: *Germinal* bien interprété par la Société des Disciples de Grétry, sous la conduite de leur nouveau directeur M. Delsemme. Nous avouons ne pas être très enthousiaste de cette œuvre qui vise trop à l'effet et n'arrive pas à émouvoir le public, le public intelligent s'entend, celui qui ne laisse pas perdre aux éclats de voix exagérés, mais veut la pensée musicale saine, forte, inspirée. A ce concert Mademoiselle Joachim nous a fait entendre des mélodies de Soubre et de Terry, mélodies bien vieilles déjà! Cela n'a pas empêché Mlle Joachim d'avoir un beau succès. Quand un violoniste Debroux il nous a de nouveau fait entendre son concerto de concours qu'il exécute en maître, et deux compositions de Jacques Dupuis, le maître violoniste liégeois qu'on a un peu oublié ici, mais dont on se souvient encore en Allemagne.

Théâtre Royal de Liège.
Direct. PAUL VERELLEN.
Bur. à 6 1/2 h. — Rid. à 7 0/0 h.
Dimanche 7 Mars
La Juive, grand-opéra en 5 actes, musique d'Halevy.
Lundi 8 Mars
Représentation au bénéfice de M. Claves, baryton de grand-opéra.
Hamlet, grand-opéra en 4 actes.
Mardi 9 Mars
GRAND BAL Masqué, Faré et Travesti, avec le concours de l'Orchestre du Théâtre, 100 exécutants sous la direction de M. Jardon.
Prix d'entrée: Cavaliers, 3 fr.; Dame, 2 fr.; Carte supplémentaire de dame, 1 fr.
Fauteuils de Balcon, 4 fr.; 1^{er} Loges, 5 fr.; 2^{es} Loges, 2 fr.; Point de Vue, 50 centimes.

Théâtre du Pavillon de Flore
Direction Is. RUTH.
Bur. à 6 0/0 h. — Rid. à 6 1/2 h.
Dimanche 7 et lundi 8 mars
La Princesse de Trébizonde, opéra-bouffe en 3 actes.
On commencera par:
La Belle Mère à des Écus, comédie-vaudeville en 3 actes.
Mardi 9 Mars
La Princesse de Trébizonde, opéra-bouffe en 3 actes.
La Fille du Paysan, grand drame en 5 actes.
Jeudi 11 mars
Représentation au bénéfice de M^{lle} Zélo-Duran, 1^{re} chanteuse.
Boccaccio, opéra-comique 3 actes.
Les Petites Godins, comédie-vaudeville en 3 actes.

Casino Grétry
Direction: Wéry frères. — Régisseur: F. Billon.
CARNIVAL DE 1886
Dimanche 7, mardi 9 et dimanche 14 mars
GRANDS BALS
PARÉS, MASQUÉS ET TRAVESTIS
Éclairage à Gïorno
L'orchestre, composé de 40 musiciens, sous la direction de M. L. Larose, exécutera les danses les plus nouvelles du répertoire.
Première valse à 8 heures.
N.B. — Le restaurant sera ouvert.
Entrée: Cavalier, 3 francs; Dame, 2 francs.

A la Ménagère
Victor MALLIEUX
FABRICANT BREVETÉ
Maison de vente, rue de la Cathédrale, 3
Atelier de Fabrication, rue Florimont, 2 et 4
FABRIQUE SPECIALE DE POÊLES, FOYERS ET CUISINIÈRES de tous genres et de tous modèles. — Ateliers de réparations et de placements de poêles et sonnettes. — Serrurerie et quincaillerie de tous pays. — Coffrets à bijoux en fer et en acier inrochetables. — Articles de ménage, au grand complet. — Cages, volières, jardinières, corbeilles en fer et jonc. — Cuisinières à pétrole perfectionnées. — Treillages de toutes espèces pour poulaillers. — Lits et berceaux en fer.
La Maison est reliée au téléphone.

GRAND ASSORTIMENT
DE
Chaussures pour Travestissements
CHEZ
V. et P. DUMOULIN
15 — Rue Vinave-d'Ile — 15
Pantoufles en marque rouge et en maroquin bleu, à talons, pour hommes, à fr. 5-90 la paire.
Souliers rouge, à talons, pour dames, à fr. 3-50 la paire.
Souliers en chevreau noir glacé, jolis talons, pour dames, à fr. 3-50 la paire.

Chaussures de Travestissements
SUR MESURE.
Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie.

F. Deprez-Servais
BREVETÉ DU ROI
29, Rue de la Cathédrale, 29
VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE SAINT-DENIS
Liège.

Beaux choix de Montres à remonter en or, argent, niellé et nickel (nouveau). Montres en acier bruni, émail, bruyocale, à jeu dit *Roulette à boussole* (pour touristes et voyageurs), à cadran lumineux, visible la nuit, à seconde indépendante, Chronomètre et Répétition (pour docteurs et chimistes). Pendules en cuivre, marbre et bronze artistique. Régulateurs, Réveils, et Horloges avec oiseau chantant les heures, Pendules-Médailles à remonter, système breveté appartenant à la maison, Montres Thermomètre, etc.

Baromètres métalliques, précision garantie.

Bijoux riches et ordinaires, Broches, Bracelets du meilleur goût, Bagues et Dormeuses montées en perles fines, en diamants, brillants, saphir, émeraudes, turquoises, etc., pour cadeaux de Fête, fiançailles et de Mariage.
Orfèvrerie, Couverts d'enfants, Timbales d'argent et Hochets pour cadeaux de Baptême.
Bijoux et pièces d'Horlogerie sur commande.

Lecteurs! si vous voulez acheter un parapluie dans de bonnes conditions, c'est-à-dire élégant, solide et bon marché, c'est à la Grande Maison de Parapluies, 48, rue Léopold, qu'il faut vous adresser. La maison s'occupe aussi du recouvrement et de la réparation. La plus grande complaisance est recommandée aux employés mêmes à l'égard des personnes qui ne désirent que se renseigner.

Liège. — Imp. Émile Pierre et frère.

CARNAVAL



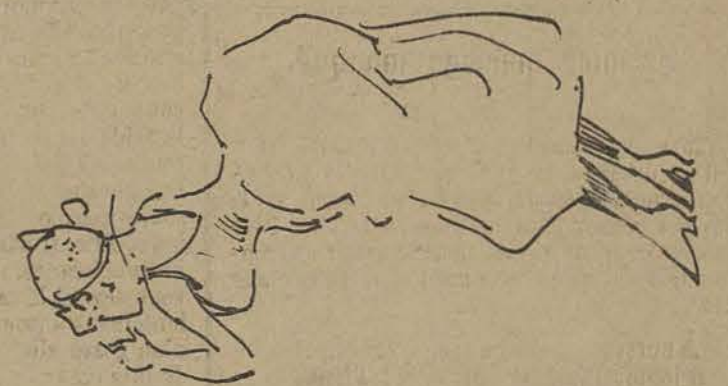
Toujours nouveau



*Invitation
au pèlerinage,
mais pas en
Cure-Sainte!*

*Champignons.....
Comestibles*

*the costume
russe*



*Un costume
oublié!*

